

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2023-192

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP/

32-2023-10-27-00010 - Décision de délégation de signature au responsable	
du pôle pilotage et ressources et ses adjoints (2 pages)	Page 3
32-2023-10-27-00011 - Décision de délégations spéciales de signature pour	
le pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 6

DDFIP

32-2023-10-27-00010

Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et ses adjoints



Fraternité



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

2, place Jean-David CS 70352 32010 AUCH Cédex

Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et ses adjoints

L'Administrateur de l'Etat, Directeur départemental des Finances publiques du Gers,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du n⁶ 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 chargeant M. Patrick LAITANG administrateur de l'État du 2ème grade Directeur adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances Publiques du Gers en remplacement de M. Jean Claude HERNANDEZ;

Vu la décision de M. le Directeur général des Finances publiques en date du 25 octobre 2023 fixant la période d'intérim à compter du 1er novembre 2023 de M. Patrick LAITANG dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances publiques du GERS par intérim ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle BETHENCOURT, Administratrice des finances publiques adjointe, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – Semblable délégation de signature est donnée à :

- M. David VERCRUSSE, inspecteur principal, adjoint à la responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;
- Mme Corinne LECAT Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;

en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Joëlle BETHENCOURT, Administratrice des finances publiques adjointe, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 4 – Le présent arrêté prend effet le 1er novembre 2023.

Il sera publié au recueil des actes administratif du département.

AUCH, le 27 octobre 2023

M. l'Administrateur de l'Etat, Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim

Signé: Patrick LAITANG

DDFIP

32-2023-10-27-00011

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

2, place Jean-David CS 70352 32010 AUCH Cédex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'Administrateur de l'Etat, Directeur départemental des Finances publiques du GERS,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du n° 2021-1550 du $1^{\rm er}$ décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 chargeant M. Patrick LAITANG administrateur de l'État du 2ème grade Directeur adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances Publiques du Gers en remplacement de M. Jean Claude HERNANDEZ;

Vu la décision de M. le Directeur général des Finances publiques en date du 25 octobre 2023 fixant la période d'intérim à compter du 1^{er} novembre 2023 de M. Patrick LAITANG dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances publiques du GERS par intérim ;

Décide:

Article 1: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. David VERCRUSSE, Inspecteur principal, adjoint à la responsable du Pôle Pilotage et Ressources ;

Mme Corinne LECAT, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Service Ressources Humaines

M. Jérôme TAITARD, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service gestion des ressources humaines

reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ce dernier, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- Mme Elise RODRIGUEZ-HERNANDEZ, contrôleuse des Finances publiques
- Mme Barbara PERE contrôleuse

Formation professionnelle

Mme Lucie DELMON, inspectrice des Finances Publiques, cheffe du service formation professionnelle reçoit les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- Mme Laëtitia CHAPLAIN, agente administrative des Finances Publiques

Budget, immobilier, logistique

Mme Julie MOURLAN-MEIHLAN, inspectrice des Finances Publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique

reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- Mme Muriel GAUZERANS, contrôleuse des Finances publiques.
- M. David MERCADER, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Carole ZANANDREA, contractuelle
- Mme Nathalie GRAZIDE, agente administrative

Assistant de prévention, déléguée départementale à la sûreté

Mme Lucie DELMON, inspectrice des Finances Publiques,

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Article 3: Le présent arrêté prend effet le 1er novembre 2023.

AUCH, le 27 octobre 2023

M. l'Administrateur de l'Etat, Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim

Signé: Patrick LAITANG